

## THÉOLOGIE DES SACREMENTS ET SCIENCES HUMAINES

*Le travail de l'Institut Supérieur  
de Liturgie de Paris*

EN même temps qu'elle proclamait l'unité entre sacrements et liturgie et l'importance de celle-ci comme sommet et source dans la vie de l'Eglise, la constitution conciliaire demandait que la liturgie soit étudiée sous tous ses aspects : théologique, historique, spirituel, pastoral et juridique (art. 16). L'approche pluridisciplinaire, particulièrement nécessaire à l'étude de la liturgie, était ainsi affirmée dans son principe, comme il convient de la part d'un concile, et d'assez haut pour que ce principe ait une fécondité créative dans une situation de la liturgie et de l'Eglise différente de celle dans laquelle il a été formulé<sup>1</sup>.

Moins de dix ans après la promulgation de la constitution sur la liturgie, l'Eglise, sa vie sacramentelle, sa prière, se trouvent affrontées, de façon plus ou moins urgente et radicale selon les pays, à tous les problèmes de la déchristianisation et de l'évolution de la culture. Dans sa vie liturgique et sacramentelle comme ailleurs, l'Eglise a besoin de vérifier ses racines dans l'Evangile et la Tradition, d'où elle tire sa sève, et en même temps de mesurer sans timidité les nécessités d'un temps

---

1. Dans son contexte immédiat la constitution conciliaire entendait récuser une approche de la liturgie principalement, voire parfois exclusivement, rubricale, et prenait appui sur Benoît XIV et son protégé le jésuite De Azevedo, qui alliait à la liturgie cinq autres sciences sacrées : scolastique, mystique, dogmatique, science canonique et morale (cf. S. MARSILI, *La Liturgia nella strutturazione della Teologia*, *Rivista Liturgica* 58, 1971, pp. 157-159). Mais la constitution posait par ailleurs les principes qui devraient permettre de surmonter la division, à certains égards très fâcheuse, de Benoît XIV entre doctrine, discipline sacramentaire et liturgie considérée comme cérémonielle. Comme on sait, cette division commande encore la répartition des responsabilités entre les dicastères romains, et elle explique en même temps la résistance d'une partie du clergé à une pastorale liturgique authentique.

nouveau qui n'est déjà plus exactement celui auquel le préambule de la constitution conciliaire a voulu adapter la liturgie catholique.

Particulièrement urgentes aujourd'hui pour la science liturgique sont les questions posées par les sciences humaines d'une part, et d'autre part celles que pose à la pastorale et à la théologie des sacrements une situation culturelle très nouvelle, avec la déchristianisation qu'elle entraîne<sup>2</sup>. A ces diverses questions l'Institut Supérieur de Liturgie de Paris voue, pour sa part, une grande partie de ses efforts, avec la collaboration des meilleurs spécialistes des universités de langue française.

C'est ainsi que, dans le domaine des sciences humaines appliquées à la liturgie, l'institut a abordé la sociologie de l'assemblée liturgique en milieu urbain (J. Rémy, Louvain), celle des rôles dans la célébration (J. Séguy, Centre national de la recherche scientifique), celle de la fête (F. Isambert, C.N.R.S.), la sociologie de la famille comme contexte du baptême des petits enfants (Ph. Ariès), la psychologie de l'acte sacramentel (A. Vergote, Louvain), et, du point de vue sémiologique, l'analyse structurale du rite et du langage de la prière (J.-Y. Hameline, inst. sup. de liturgie).

Parmi les enseignements et séminaires portant sur les questions que pose à la théologie la pastorale sacramentelle on peut mentionner, entre autres, des apports sur évangélisation, sacrement et ministères (H. Denis, Lyon), ministères et structuration de l'Eglise (H. Legrand, Le Saulchoir), l'Eglise-sacrement (Y. Congar), sacrements et culte spirituel dans l'Eglise primitive (M. Jourjon, Lyon), mystère, sacrement et mémorial (A. Houssiau, Louvain), la discipline de la Pénitence (C. Vogel, Strasbourg), causalité sacramentelle et philosophie contemporaine (S. Breton — R. Béraudy), les prières eucharistiques contemporaines (séminaire, P. Gy).

Le recours aux sciences humaines et aussi les questions nouvelles de théologie sacramentaire requièrent à la fois une bonne connaissance des formes historiques de la liturgie et une attention spéciale aux problèmes de méthode : de ce dernier point du P. Chenu sur « Praxis ecclésiale et théologie sacramentaire » a mis en lumière le va-et-vient original entre la pratique sacramentelle et liturgie de l'Eglise et les principes de la doctrine, lequel donne à la science liturgique sa méthode propre, conformément au vieil adage *lex orandi lex credendi*.

---

2. Cf. la déclaration de la conférence épiscopale française du 20 novembre 1971 sur « les moyens nécessaires pour permettre aux prêtres et aux fidèles l'approfondissement théologique appelé par la gravité des questions que posent à notre foi les nouvelles formes de culture », en particulier dans le domaine de la théologie pastorale des sacrements (*Documentation catholique* 68, 1971, p. 1065).